

publiés aux Etats-Unis, nous trouvons qu'un énorme montant, dans ces tableaux, a été payé par le consommateur canadien sous forme de taxes indirectes payées aux manufacturiers. Le montant de cette taxation indirecte, comparé avec le total des droits de douane, a été, je crois, dans le rapport de deux à un au lieu de quatorze à cinq; et le résultat, c'est que nous avons eu à payer, durant la période écoulée de 1881 à 1890, la somme de \$213,510,000 en droits de douane, tandis que notre taxation indirecte s'est élevée à \$427,000,000. Nous avons payé plus de \$213,000,000 en droits de douane, et sur le coût des produits au delà de \$427,000,000 de plus que nous n'aurions payé si les droits eussent été abolis. C'est-à-dire que les droits de douane se sont montés, en moyenne, à \$17.44 *per capita* sur une population de 4,500,000, et que l'impôt indirect a atteint le chiffre de \$94.89, soit une taxation totale de \$143.33, ou une moyenne de \$14.24 *per capita* par année.

Est-il étonnant que nous traversions aujourd'hui des temps durs? Est-il étonnant qu'il y ait crise dans notre pays? Est-il étonnant que des syndicats et coalitions exercent sur le présent gouvernement une grande influence? Au début, ils y ont été amenés, je crois, par mon très honorable ami, qui répondit à une députation de monopoleurs auxquels il avait fait une demande de fonds quelque peu considérable.

Sir JOHN A. MACDONALD : Quand cela est-il arrivé ?

M. CHARLTON : En 1882, je crois. Les manufacturiers lui répondirent d'abord que sa demande était déraisonnable et qu'ils ne pouvaient pas lui procurer un montant aussi élevé. La réplique de sir John fut que le gouvernement avait fixé les droits de manière à leur convenir et qu'ils étaient tenus de se conduire en conséquence. Mais messieurs, leur dit-il, vous me rappelez un troupeau de pourceaux se tenant sous des pommiers et mangeant les pommes tombées. Chaque pourceau désire en avoir plus que son voisin, et aucun d'eux n'a assez d'intelligence pour lever les yeux et voir au-dessus de sa tête la main bienfaisante qui fait en secouant tomber sur lui les fruits de l'arbre. Ainsi, contribuez et je secourrai le pommier; mais si vous ne souscrivez pas, je cesserai de secourir. Et depuis cette entrevue, les monopoleurs ont été d'accord avec le premier ministre; ils ont souscrit à demande, et les pommes secouées sont tombées en abondance.

Mon honorable ami, le ministre des finances, dans le discours qu'il a prononcé, a répété certaines objections soulevées contre le programme politique du parti libéral en Canada, et son premier point est d'accuser mon honorable ami qui siège à ma droite (sir Richard Cartwright) de se faire l'apôtre d'une politique qui nous mettrait sous la dépendance du gouvernement des Etats-Unis en matière de tarif, et doublerait le taux de nos impôts. Or, les droits de douane des Etats-Unis sont moins élevés *per capita* que les nôtres, et les déclarations de l'honorable ministre représentent notre politique sous un jour entièrement faux. Nous ne proposons pas que notre tarif contre les nations étrangères soit fixé par le gouvernement américain. Telle n'est pas la politique du parti libéral. La politique de ce parti est la libre admission en Canada des produits des Etats-Unis et la libre admission aux Etats-Unis des produits du Canada; mais nous nous réservons le droit, tout en admettant en franchise

M. CHARLTON.

les produits des Etats-Unis, d'imposer le tarif que nous voudrions sur les produits des autres nations. Nous voulons être nos maîtres sous ce rapport; nous voulons conserver le pouvoir d'imposer le droit que nous jugerons convenable sur les importations de tout autre pays.

Le raisonnement de mon honorable ami, le ministre des finances, est basé sur une fausse prémisse. Le Canada ne doit pas négocier un traité qui placerait notre tarif sous le contrôle d'un pouvoir étranger; c'est ce que l'honorable ministre nous dit, et en cela, il a parfaitement raison. De notre côté, nous ne proposons aucunement de négocier un traité de ce genre. Même si nous voulions obtenir une union commerciale, ce ne serait pas un traité de cette nature qui serait négocié par nous, parce que, nous ne serions pas disposés à contracter cette union sans en arrêter d'avance toutes les conditions. Dans les négociations, nous déciderions quel devrait être le tarif commun aux deux pays, et, à moins que nous ne puissions nous entendre sur ce tarif commun, et le mode d'opérer des modifications, nous ne voudrions conclure aucun arrangement accordant aux Etats-Unis le pouvoir de nous imposer un tarif. Il faudrait obtenir le consentement des commissaires nommés par le Canada, avant que l'impôt à établir devint loi, et si ce consentement n'était pas donné, la négociation serait abandonnée. Ainsi, même avec un traité d'union commerciale, le Canada ne permettrait pas à un pays étranger de fixer son tarif.

L'honorable ministre dit qu'on ne lui a jamais fait voir d'où nous viendrait le revenu, si nous adoptions la réciprocité absolue. Une chose certaine, c'est qu'une sage économie s'imposerait impérieusement au gouvernement, et ce serait certainement un bienfait pour le pays si cette nouvelle politique était adoptée.

Je consacrerai—il vaut autant le faire maintenant—quelques instants à l'examen de la prétention que l'on ne saurait se procurer un revenu, si nous adoptions la réciprocité absolue avec les Etats-Unis. Nos dépenses sont d'une extravagance ridicule, pour un pays et une population comme les nôtres. Les Etats-Unis, en 1840, lorsqu'ils avaient une population de 17,000,000 d'âmes, dépensaient \$24,000,000. En 1850, lorsque leur population s'élevait à 23,000,000, leurs dépenses étaient de \$41,000,000. Ici, nos dépenses étaient, en 1890, de \$36,000,000, avec une population d'environ 5,000,000 d'habitants, moins que le quart de la population des Etats-Unis, en 1850. Si nous adoptions la réciprocité absolue, la première chose à faire serait de compenser la perte du revenu sur les marchandises importées des Etats-Unis. Si nous examinons les rapports de l'année dernière, nous voyons que les droits sur les importations des Etats-Unis se sont montés à \$8,220,000. Pourrait-on combler ce déficit par la pratique d'une sage économie et la diminution des dépenses? Pour faire face à cette perte de revenu, nous avons le surplus qui s'élevait l'année dernière, à \$3,885,000. En d'autres termes, nous avons soutiré des contribuables du Canada la somme que je viens de mentionner en plus que le montant requis pour faire face à nos dépenses, d'où il suit que nous avons ce surplus pour remédier à la perte de \$8,220,000.

Puis, si nous examinons les dépenses n'ayant pas un caractère fixe, nous voyons que, sous l'administration de mon honorable ami, le député de York-Est (M. Mackenzie), cette classe de dépenses